RAPPORT ANNUEL 2022

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

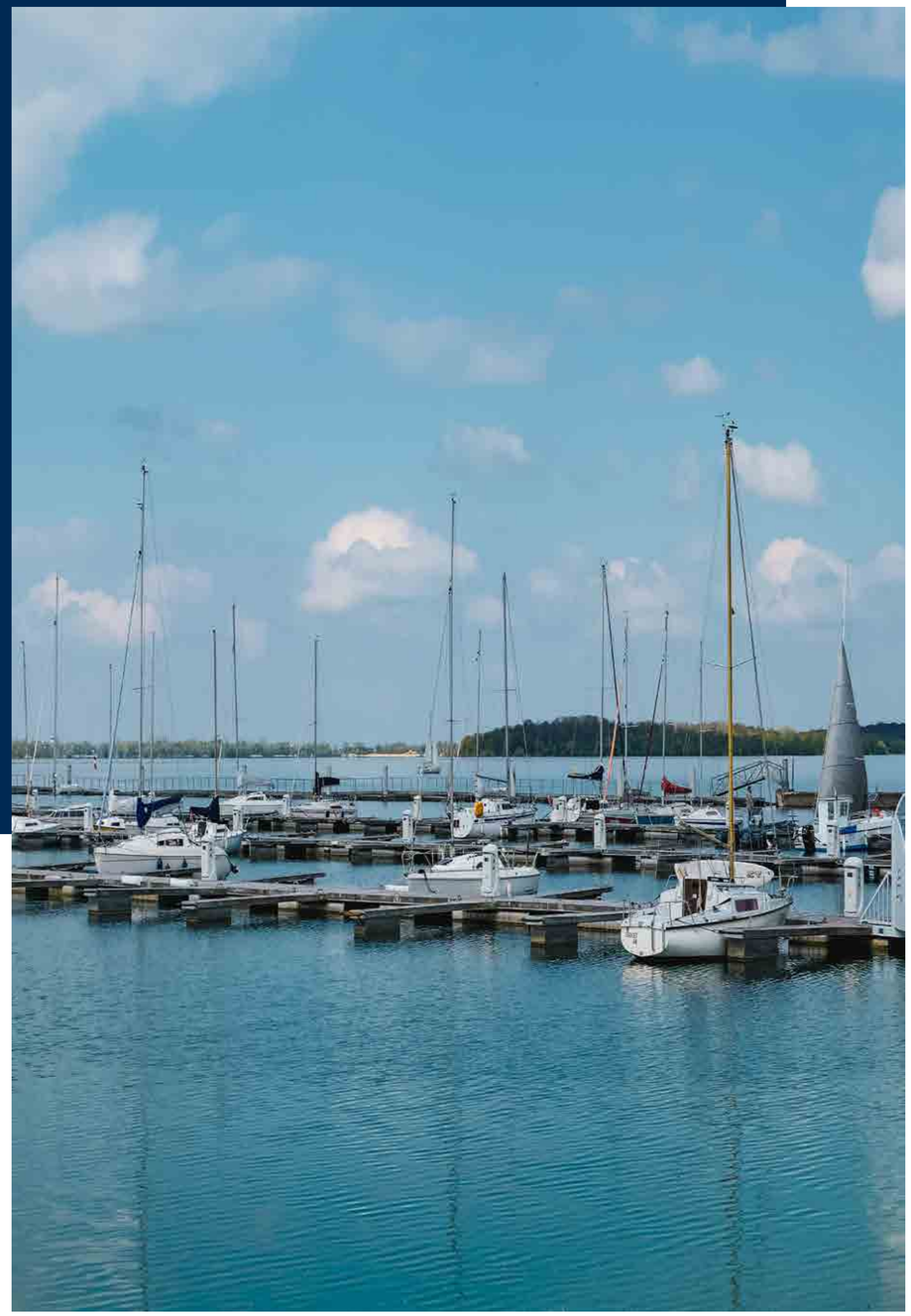

SOMMAIRE

Le territoire et la collecte p. 03

Le traitement des déchets p. 04

Les conteneurs et sacs de collecte p. 05

L'apport volontaire p. 06

Les lieux de compostage partagé p. 07

Les animations pour le compostage et sensibilisations p. 08

Les déchèteries p. 09

Chiffres clés déchèteries p. 10

Gestion des encombrants : deux dispositifs complémentaires aux déchèteries p. 11

La régie et les opérateurs de collecte p. 12

Les modalités de collecte en porte-à-porte p. 13

Les quantités de déchets collectés p. 14

Le détail des déchets collectés p. 15

Le coût du service p. 16

Harmonisation du mode de financement p. 17

Evolution et constitution des coûts p. 18

Répartition des dépenses / recettes p. 19

Perspectives 2023 p. 20

Le territoire et la collecte

La communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole regroupe 81 communes sur un territoire de 890 km².

Troyes Champagne Métropole assure la fonction d'autorité organisatrice pour la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire.

Cependant, l'agglomération présente une particularité.
Le territoire de Seine-Barse est collecté par le Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO).

En 2022, Troyes Champagne Métropole compte 174 501 habitants.

Les différents secteurs de collecte et leur population :

- Troyes : 62 597 habitants
- Secteur Nord : 16 298 habitants
- Secteur Ouest : 42 421 habitants
- Secteur ex Portes du Pays d'Othe : 4 324
- Secteur Est : 17 996 habitants
- Secteur ex Bouilly-Mogne-Aumont : 7 589 habitants
- Secteur Sud : 14 251 habitants
- Secteur Seine-Barse : 9 025 habitants

Source : Insee 2020

Le traitement des déchets

Le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) a la charge de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) sur notre territoire.

Les DMA de l'agglomération sont traités au sein d'installations réparties sur le territoire de Troyes Champagne Métropole et à proximité :

- En 2022, l'intégralité des ordures ménagères résiduelles est traitée au sein de l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique), basée dans la zone industrielle de La Chapelle Saint-Luc. Cette installation industrielle est gérée par Délégation de Service Public par Valaubia (Véolia). Elle est conçue pour traiter les déchets solides de manière à récupérer de l'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.
- Les emballages ménagers recyclables sont déposés au centre de transfert de La Chapelle Saint-Luc avant d'être triés au centre de tri de La Veuve (51) ou d'Ormoy (89).
- Les déchets verts sont valorisés aux plateformes de compostage situées sur les communes de Bouilly et de Feuges.

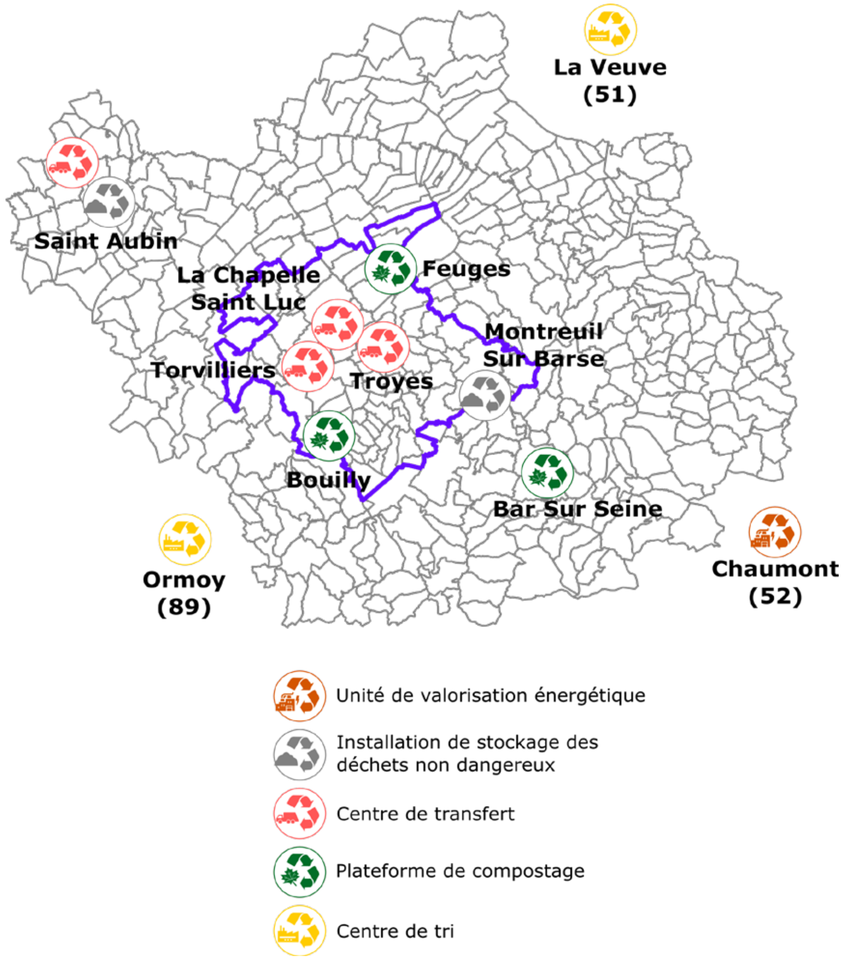

L'incinération à l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) consiste en la combustion contrôlée à haute température des déchets, dans une chambre de combustion spéciale, afin de réduire leur volume, de minimiser les risques de pollution et de produire de l'énergie thermique. Cette énergie est ensuite utilisée pour alimenter le réseau de chaleur urbain et pour produire de l'électricité.

Les conteneurs et sacs de collecte

En 2022, pour les secteurs des Chartreux, Brossolette, Gambetta et Paix, la collecte des déchets verts a été déployée et la fréquence de collecte des ordures ménagères a été adaptée à une fois par semaine.

Les dotations en bacs ordures ménagères ont été revues pour l'ensemble de ces secteurs.

Chiffres clés 2022 :

- 4 700 bacs à déchets verts distribués,
- 1 172 bacs d'ordures ménagères vérifiés,
- 2 926 cartons de sacs de tri ont été distribués (soit 1 463 000 sacs).

Évolution du nombre de conteneurs en service entre 2013 et 2022 sur le territoire de Troyes Champagne Métropole

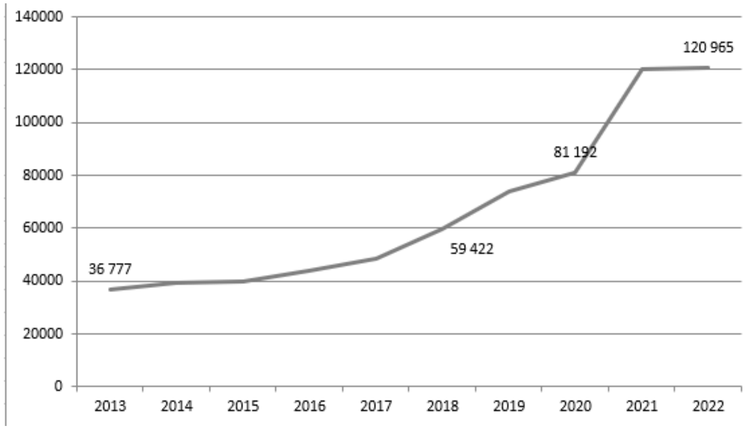

OMr 59 360 conteneurs référencés

TRI 16 838 conteneurs référencés

DV 44 767 conteneurs référencés

Évolution de l'activité de la régie de maintenance des conteneurs

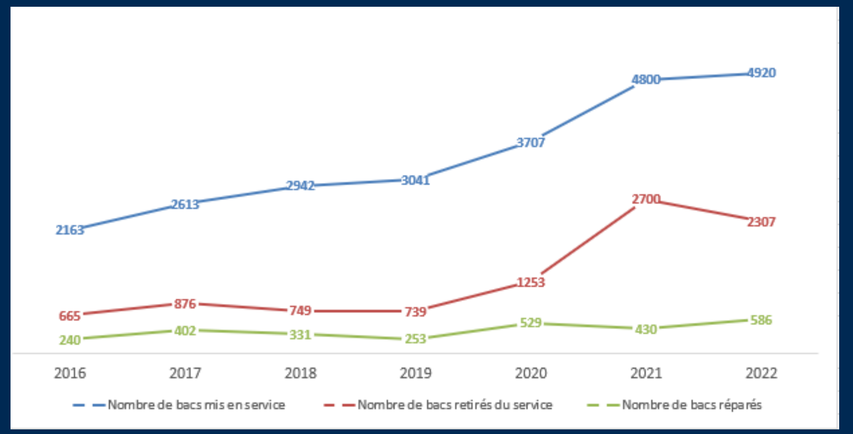

L'apport volontaire

Évolution du nombre de bornes d'apport volontaire entre 2014 et 2022

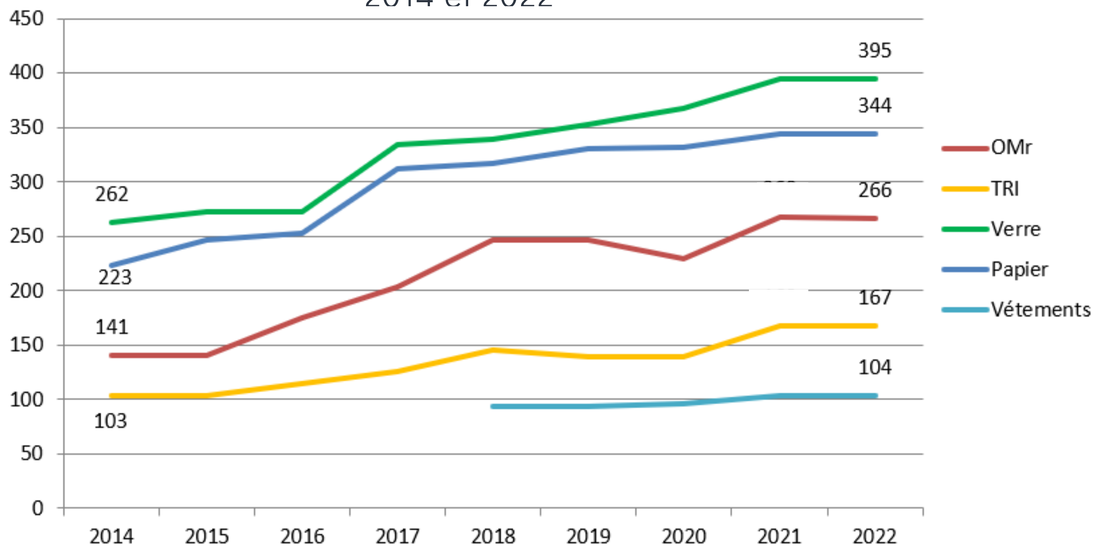

Nombre de bornes recensées en 2022 :

344 bornes de papier

395 bornes de verre

104 bornes de vêtements

266 bornes d'ordures ménagères

167 bornes à emballages ménagers recyclables

Les evenements en 2022

En 2022, Troyes Champagne Métropole poursuit le déploiement de nouveaux sites pour des bornes verre et papier.

Les animations pour le compostage et sensibilisations

Il y a eu 13 animations auprès du grand public cette année soit 268 personnes sensibilisées au compostage ainsi qu'au tri :

- 2 animations compostage avec les scouts à l'auberge de Rosières.
- 1 animation tri avec 10 adultes.
- 1 animation compostage avec 10 adultes.
- 1 animation déchetterie avec 10 adultes.
- 1 animation tri avec 12 enfants.
- 1 animation compostage avec 12 enfants.
- 1 animation compostage avec 4 enfants.
- 1 animation compostage avec 4 adultes.
- 1 animation compostage avec 30 adultes.
- 1 animation compostage avec 60 enfants de CP, CE1, CE2.
- 1 animation compostage avec 6 adultes.

Les lieux de compostage partagé

En 2022, 4 nouveaux sites de compostage ont été installés :

- Sainte-Savine (pied d'immeuble)
- Saint-Julien-les-villas (cantine)
- Saint Parres-aux-Tertres (cantine)
- Saint André-les-Vergers

En 2022, des composteurs plus volumineux de 1 300L, ont été déployés.

suite à une activité croissante de ces derniers.

Au total en 2022, il y a eu 2 515 interventions pour le suivi des sites.

Les composteurs individuel

538 composteurs ont été distribués sur les années 2021 et 2022.

Les déchèteries

Informations clés 2022 :

- Mise à jour du règlement des déchèteries en date du 13/10/2022.
- Renouvellement des marchés : gravats/déchets verts/DDM/Ferraille/ Exploitation des déchèteries/Encombrants.
- Conventionnement avec les éco-organismes pour développer les nouvelles filières Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) d'Articles de Bricolage et Jardinage (ABJ) et Jouets.
- Elargissement de la filière ECODDS avec la mise en place du flux « outillages du peintre ».

Les déchèteries de Troyes Champagne Métropole

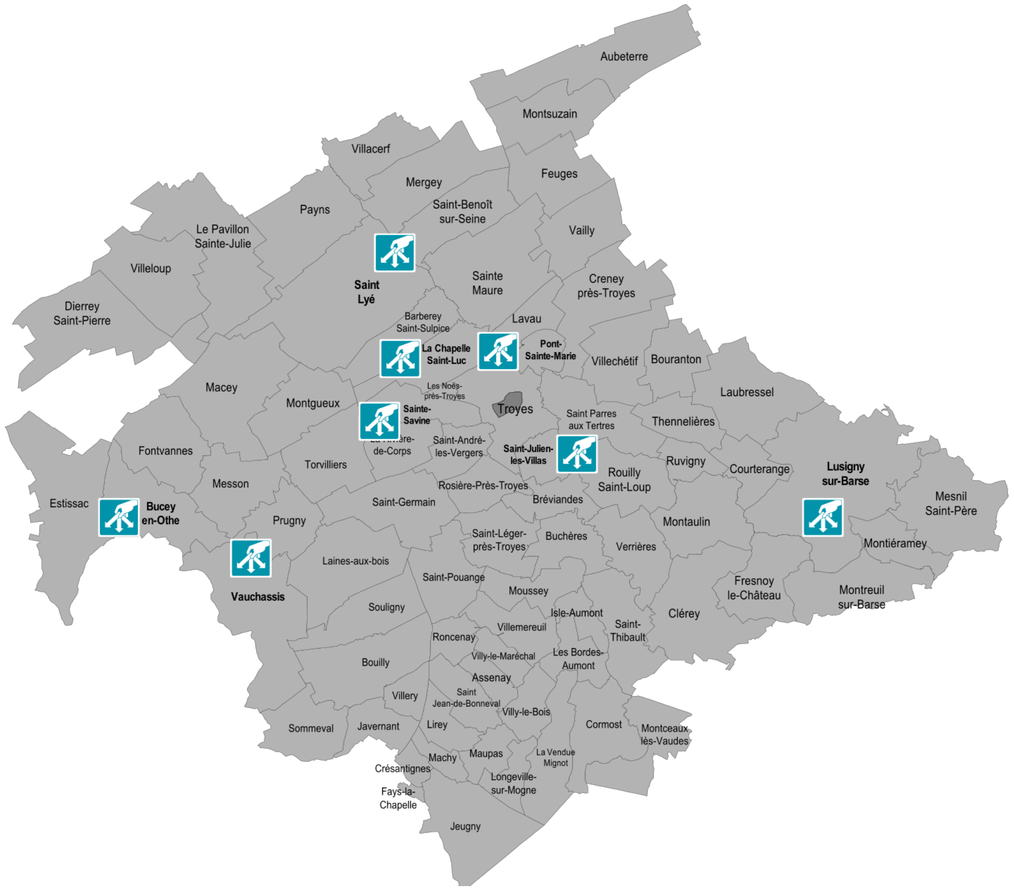

Répartition des titulaires des contrats de collecte et de traitement par flux :

- Exploitation des déchèteries : OURRY
- Tout-venant jusqu'au 31/07 : VEOLIA
- Tout-venant à compter du 01/08 : COVED-PAPREC
- Tout-venant venant à compter du 01/08 : SUEZ
- Déchets Verts : AGRICOMPOST 10
- Gravats : COVED-PAPREC
- Cartons : COVED-PAPREC
- Bois : COVED-PAPREC
- Déchets Dangereux : RECYDIS
- Métaux : BRUHAT

Chiffres clés déchèteries

- 22 471 tonnes de déchets collectés (hors secteur Seine-Barse).
- 136 kg par habitant (hors secteur Seine-Barse).

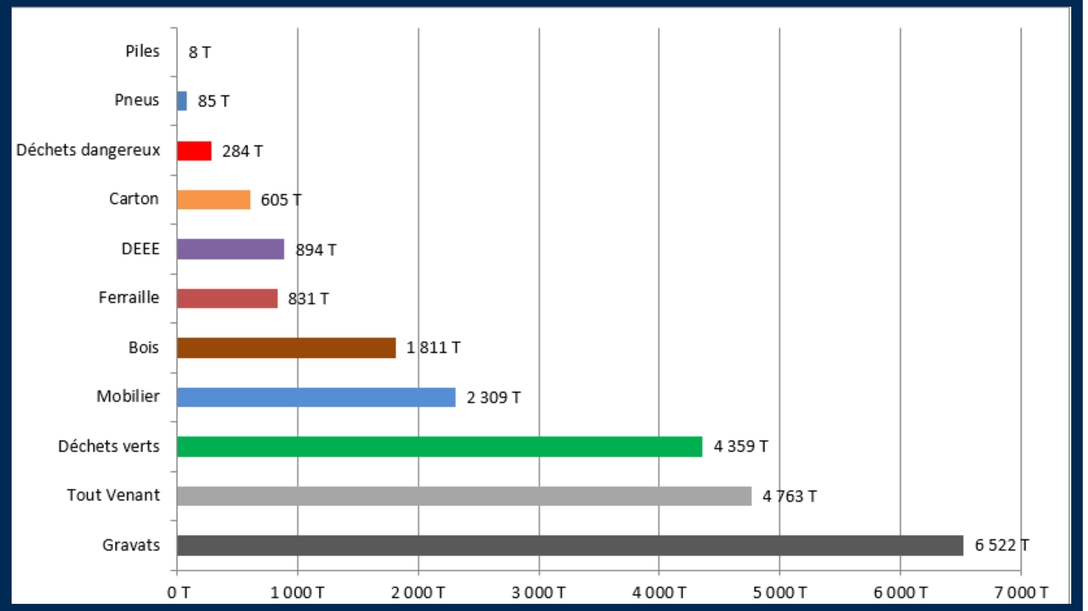

Tonnages collectés en 2022

Évolution par type de déchets

Tout venant

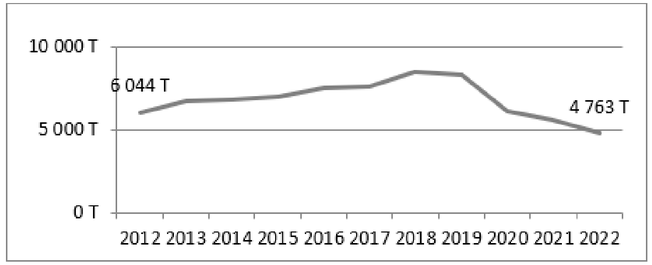

Déchets verts

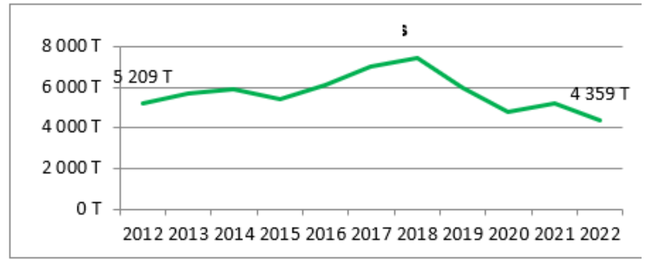

Cartons

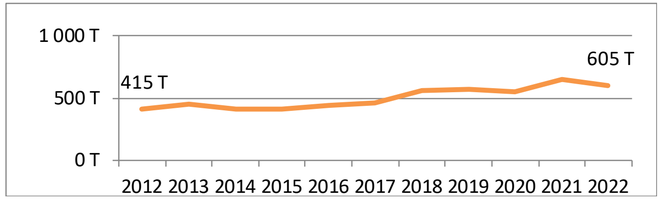

Gravats

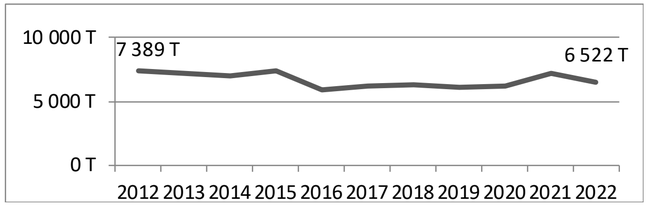

Bois

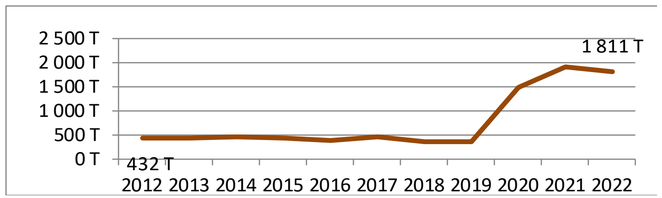

Mobilier

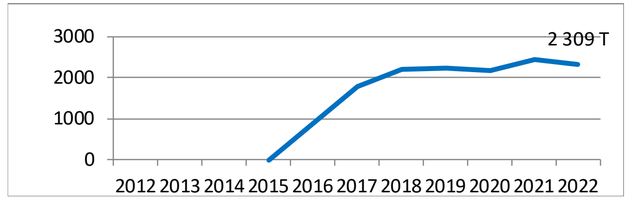

Gestion des encombrants : deux dispositifs complémentaires aux déchèteries

Depuis 2018, Troyes Champagne Métropole a mis à disposition des moyens de collecte et de traitement de déchets encombrants auprès des bailleurs du territoire.

Ce service a pour objectif de pallier les problèmatiques liées aux encombrants dans l'habitat collectif dense.

En 2022, il y a eu 239 tonnes de mobiliers collectés et valorisés.

Évolution du nombre de tonnes de mobiliers collectés

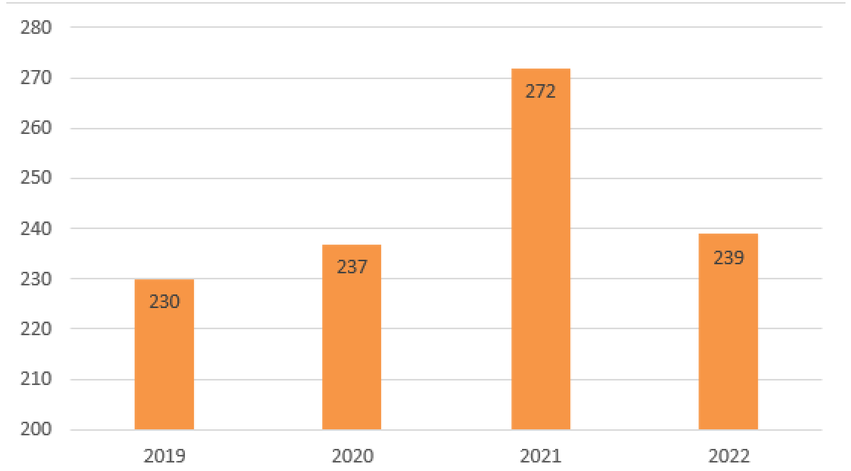

Le dispositif de prise en charge des encombrants sur rendez-vous est mis en place pour les personnes qui ne peuvent pas se rendre en déchèteries.

La baisse des rendez-vous "encombrants" s'explique par le changement d'organisation de ce services

Évolution du nombre de rendez-vous "Encombrants"

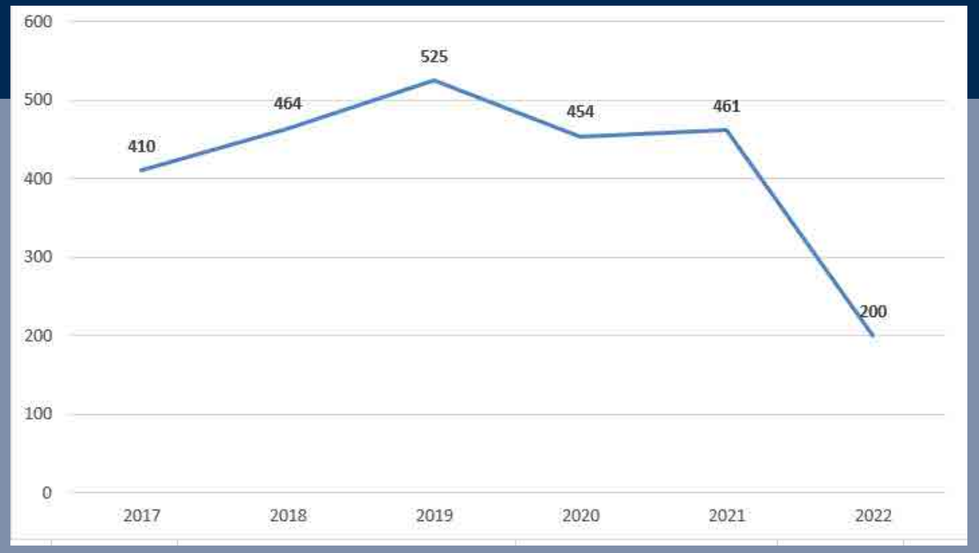

Les modalités de collecte en porte-à-porte

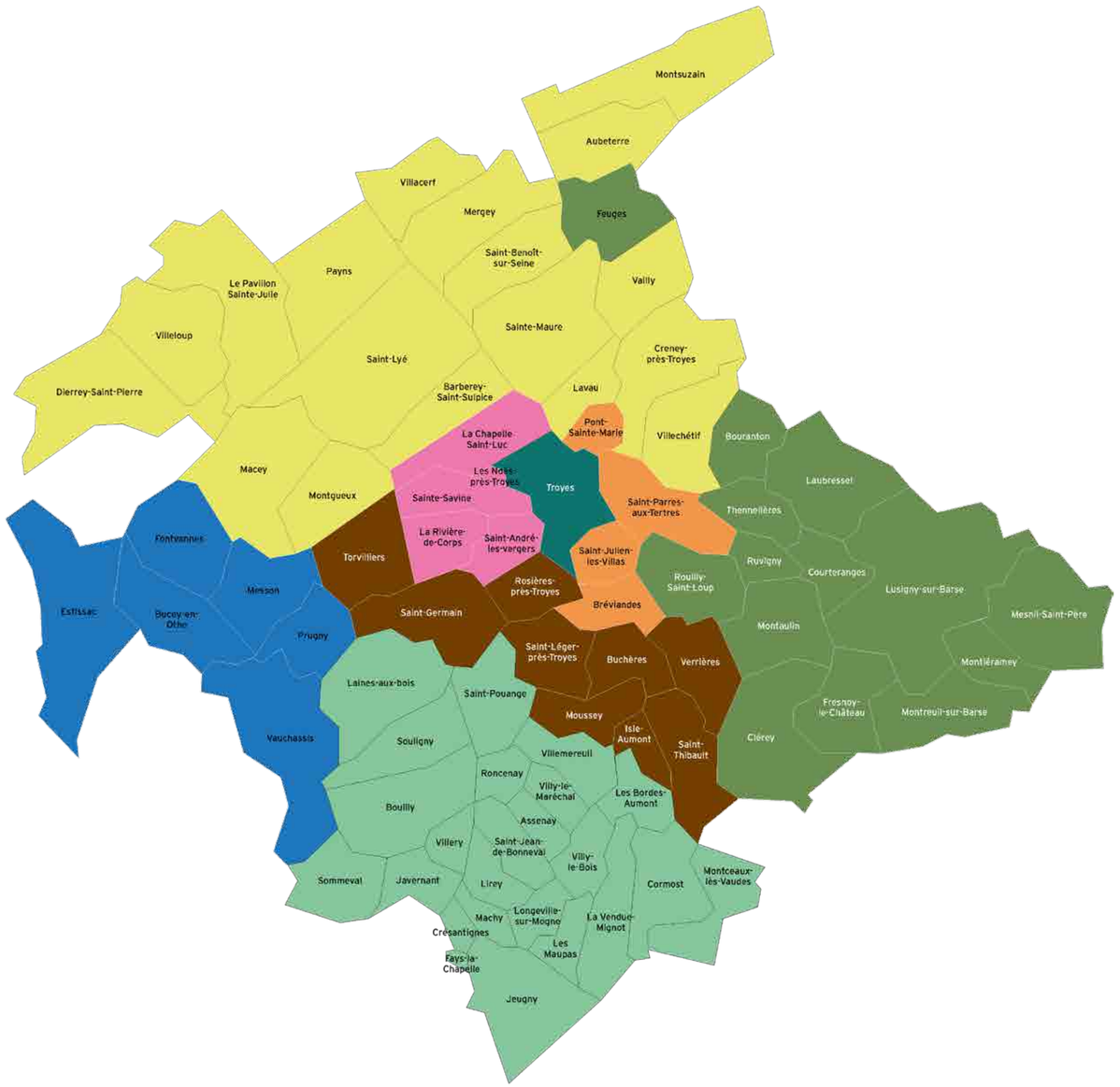

Les différents secteurs de collecte et leur population :

- Troyes : collecte des OMr 2 fois par semaine et Tri une fois par semaine
  Centre ville collecté 5 fois par semaine en Omr + collecte DV une fois par semaine et le secteur Troyes Sud
- Ouest : collecte des OMr et Tri 1 fois par semaine
  Déchets verts une fois par semaine du 15 mars au 30 novembre + 3 collectes hivernales
- Est : collecte des OMr et Tri 1 fois semaine
  Déchets verts une fois par semaine du 15 mars au 30 novembre + 2 collectes hivernales
- Sud : collecte des OMr 1 fois par semaine et Tri tous les 15 jours (sauf pour Saint-Germain, Rosières-près-Troyes et Verrières)
  Déchets verts une fois par semaine du 15 mars au 30 novembre + 2 collectes hivernales
- Seine-Melda-Coteaux : collecte des OMr et Tri 1 fois par semaine
  Déchets verts une fois par semaine du 15 mars au 30 novembre + 2 collectes hivernales
- Bouilly-Mogne-Aumont : collecte des OMr 1 fois toutes les 2 semaines et Tri tous les 15 jours
  Déchets verts une fois par semaine du 15 mars au 30 novembre
- Portes du Pays d'Othe : collecte des OMr 1 fois par semaine et Tri tous les 15 jours
  Déchets verts une fois par semaine du 15 mars au 30 novembre
- Seine-Barse : collecte des OMr 1 fois par semaine et Tri tous les 15 jours

* Fin 2022 La Rivière-de-Corps est rattachée au marché du secteur Sud.

La régie et les opérateurs de collecte

La régie de collecte de Troyes Champagne Métropole c'est :

- 86 183 habitants collectés
- 7 jours de collecte par semaine
- 44 agents (chauffeurs et ripeurs)
- 19 camions de collecte
- 160 482 L de gasoil consommés

Les opérateurs privés sur le territoire sont :

- COVED-PAPREC pour la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et des déchets verts dans le secteur Est, ex-secteur Seine-Melda-Côteaux.
- HIPPO ECOLO SERVICES pour la collecte du tri dans le secteur Est, ex-secteur Seine-Melda-Côteaux et Ouest.
- VEOLIA pour la collecte des ordures ménagères, du tri et des déchets verts pour le secteur Ouest.
- SEPUR pour la collecte des ordures ménagères, du tri et des déchets verts dans le secteur Sud.

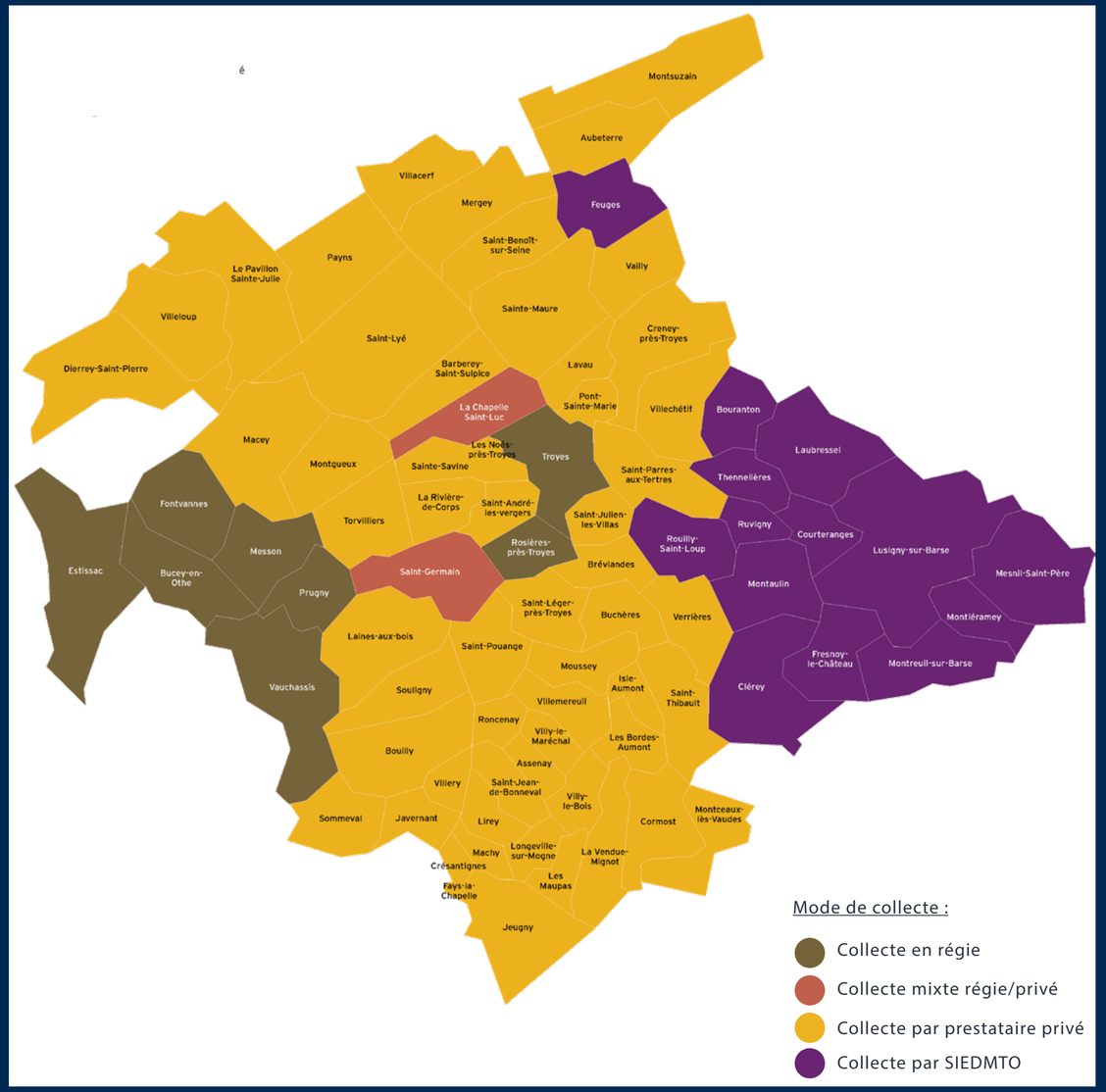

Le SIEDMTO assure la collecte en régie du territoire de l'ancienne communauté de communes de Seine-Barse et de la commune de Feuges, soit 9 025 habitants.

Les quantités de déchets collectés (Seine-Barse inclus)

Flux	Total 2021	Total 2022	Ratio kg / hab
Ordures ménagères	43 865 T	41 464 T	238 kg / hab
Tri	5 138 T	5 166 T	30 kg / hab
Déchets verts	11 715 T	10 482 T	60 kg / hab
Verre	4 767 T	4 746 T	27 kg / hab
Papier	2 392 T	1 985 T	11 kg / hab
Totaux	67 877 T	63 843 T	366 kg / hab

Répartition des flux
des déchets (en kg/hab)

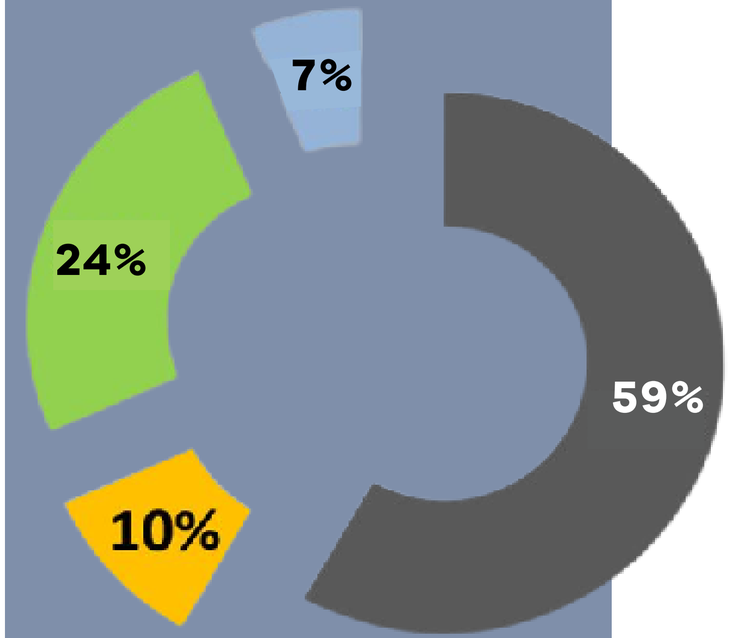

Total déchets collectés en 2022 : 63 843 T contre 67 877 T en 2021

Le détail des déchets collectés

Ordures ménagères

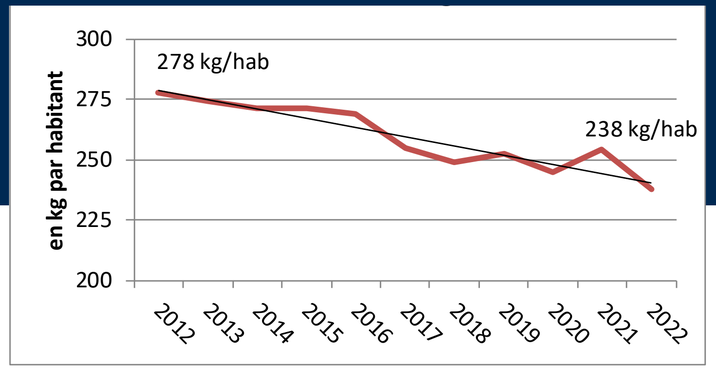

Emballages ménagers recyclables (tri+papiers)

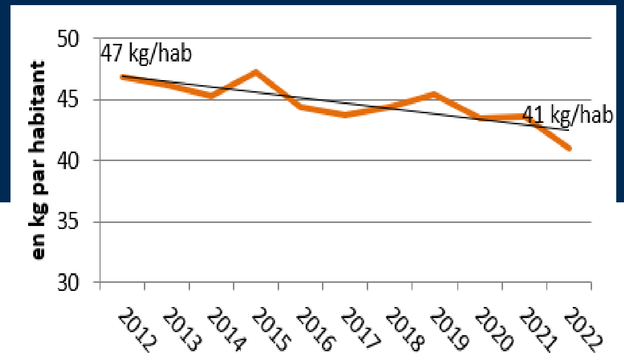

Verre

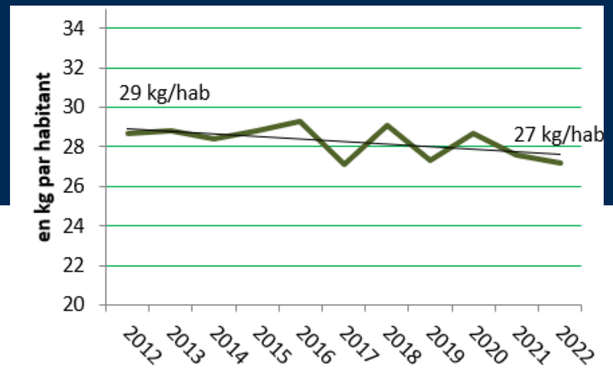

Déchets verts

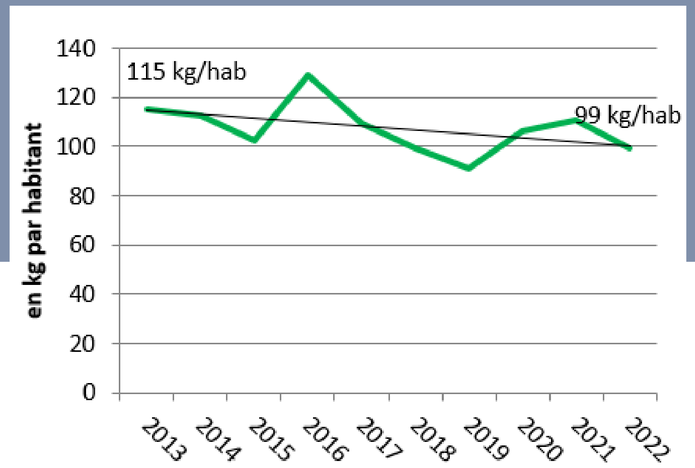

Total hors déchèteries

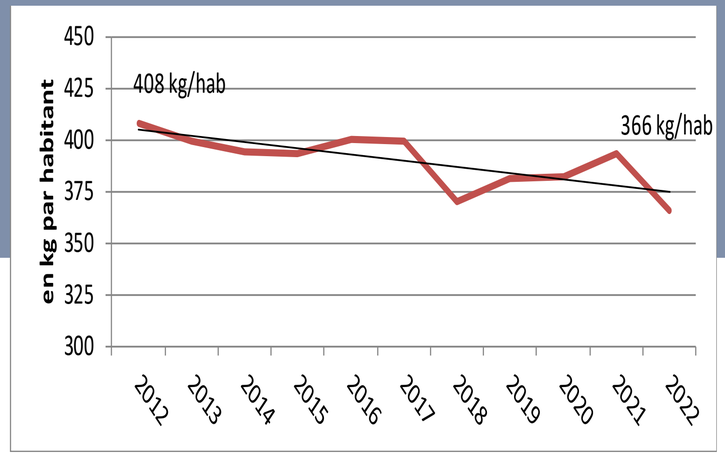

Le coût du service

Dépenses	
Charges de structures :	1 759 690 €
Coût de collecte :	8 728 898 €
Coût de traitement :	7 700 639 €
Déchèteries :	3 006 690 €
TVA :	1 474 785 €
Total des dépenses	22 670 702 €

Recettes	
Rachats des matières et aides issues de la collecte :	2 496 947 €
Rachats des matières et aides issues des déchèteries :	265 895 €
Redevance spéciale :	1 234 732 €
TEOM :	21 451 686 €
Autre produits :	61 657 €
Total des recettes	25 510 917 €

Balance	
	2 840 215 €

Source : Matrice ComptaCoût 2022

Le financement du service

L'année 2022 a permis d'harmoniser le mode de financement du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchet en généralisant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur l'ensemble du territoire (fin de la REOM sur le secteur de Bouilly Mogne Aumont). Les 27 zones fiscales ont convergé vers un taux unique à 11.50%. Le tarif de la Redevance Spéciale appliquée aux gros producteurs de déchets a également été augmenté, passant à 0.053€/L.

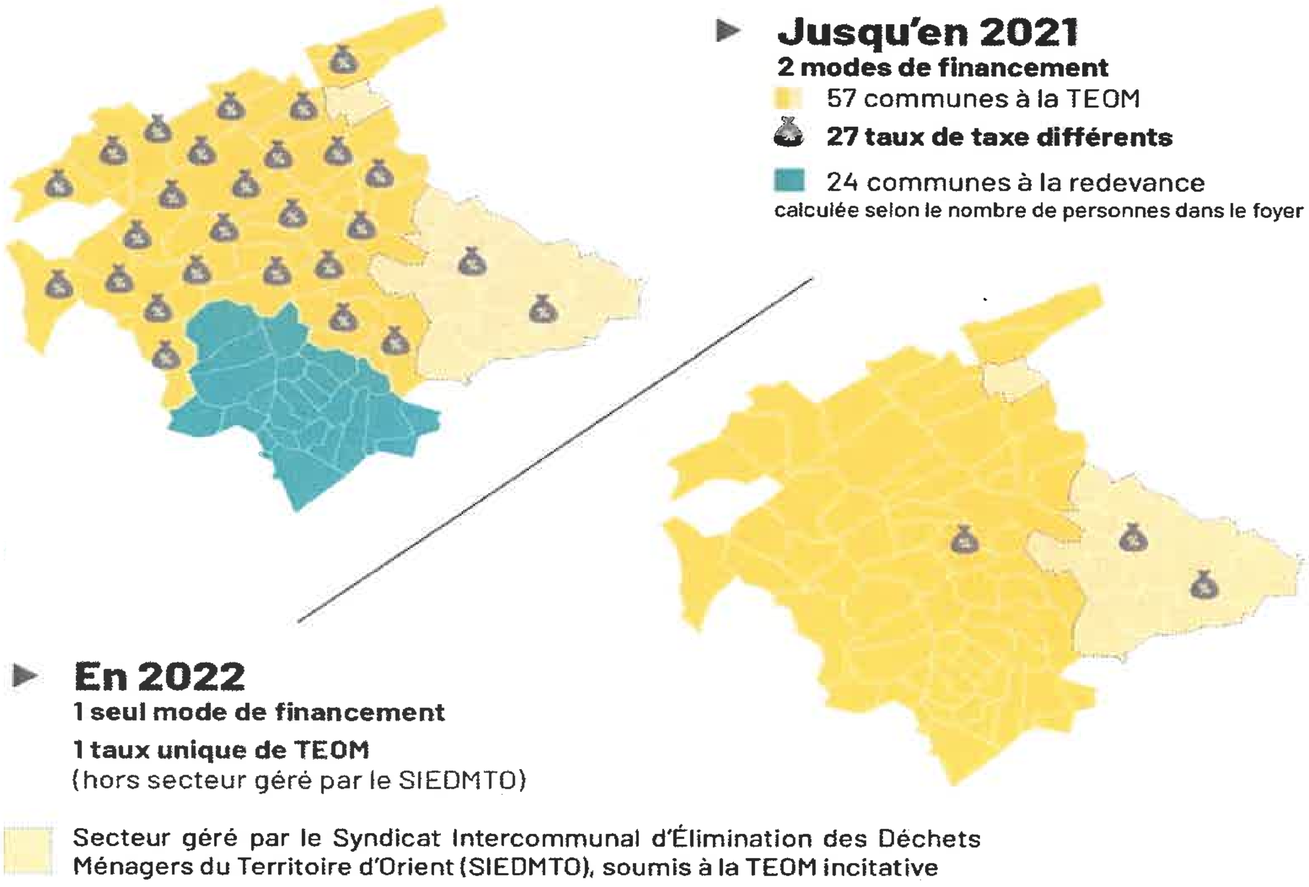

Évolution et constitution des coûts

- **81 230 T (hors gravats)**
  de déchets collectés en 2022
- **226 € (hors gravats)**
  dépensés par tonne (HT)
- **466 Kg (hors gravats)**
  de déchets collectés par habitant
- **107 € (hors gravats)**
  dépensés par habitant (HT)

Coût aidé de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés

=

Ensemble des charges de la collecte et du traitement des déchets

-

Ensemble des recettes liées au tri (ventes matières) et aux aides

Évolution des coûts aidés de la collecte et du traitement des déchets **par habitant** sur TCM

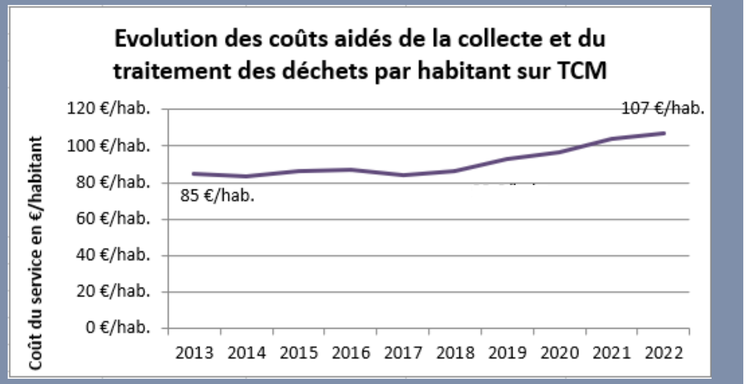

Évolution des coûts aidés de la collecte et du traitement des déchets **par tonne** sur TCM

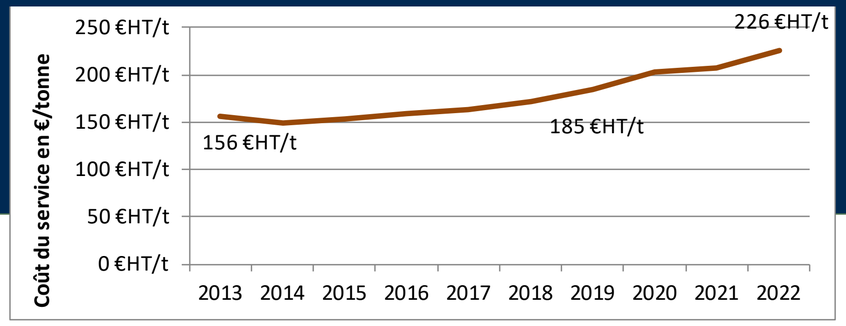

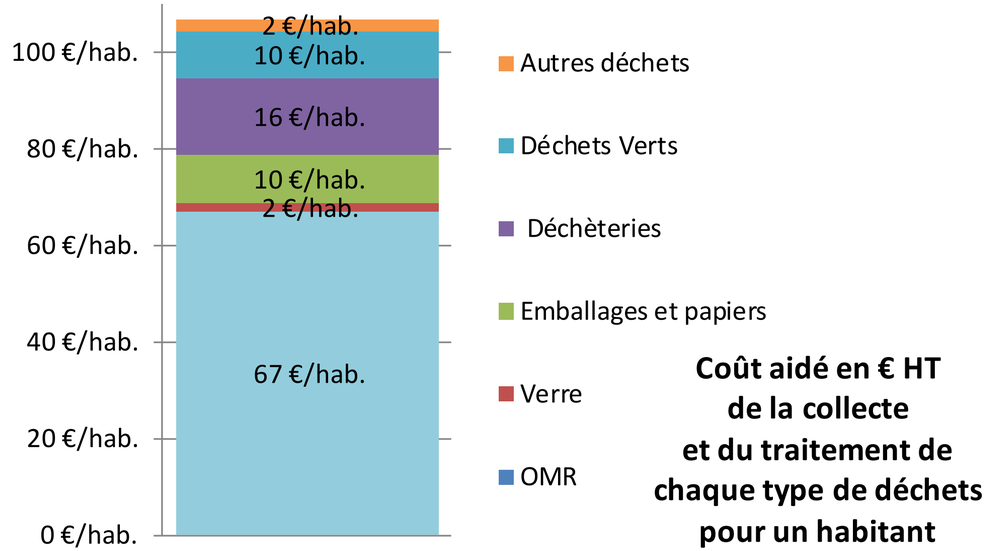

Coût aidé en € HT de la collecte et du traitement de chaque type de déchets pour un habitant

Répartition des dépenses / recettes

La collecte et le traitement des déchets représentent respectivement 41% et 34% des dépenses, contre 13% de dépenses pour les déchèteries, 8% de dépenses pour les charges de structure et 7% de TVA.

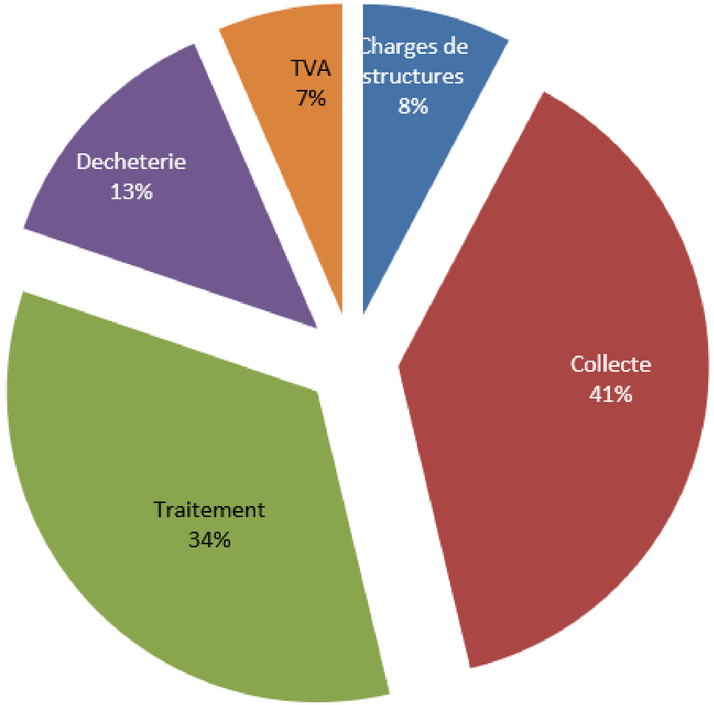

Dépenses

Les recettes proviennent essentiellement de la fiscalité TEOM (Taxe d'Enlévement des Ordures Ménagères) et de la redevance spéciale.
Les ventes de matières issues du tri des déchets et des aides représentent 11%.

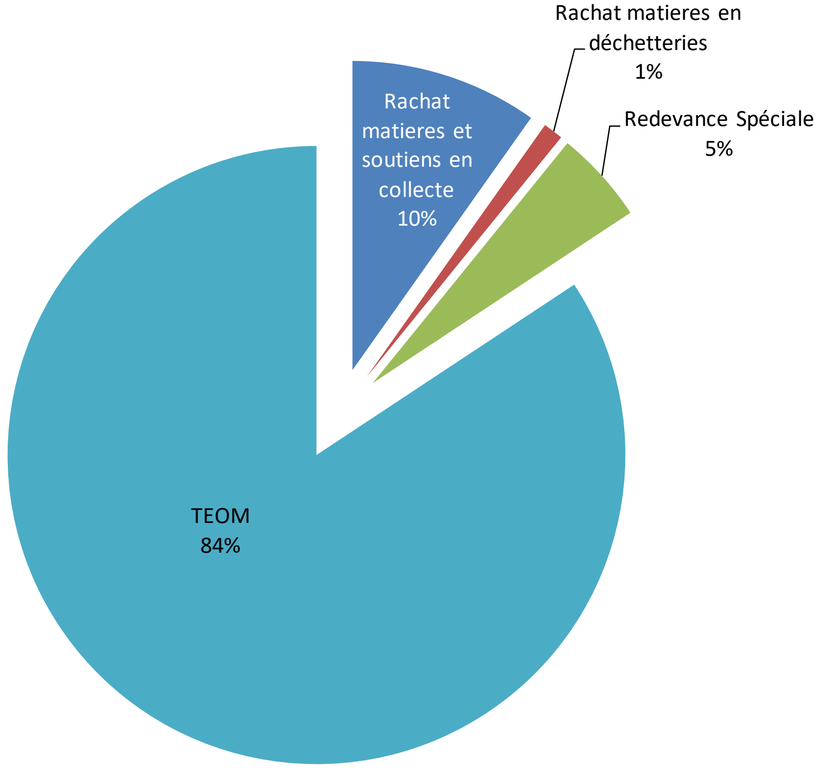

Recettes

Perspectives 2023

1 Prévention, information et sensibilisation des usagers

Evolution du dispositif de diffusion des composteurs individuels.

Renouvellement du marché d'achats des composteurs et d'accompagnement au compostage collectif.

Début des expérimentations de prêt de broyeurs individuels.

2 Pré-collecte

Harmonisation des bacs OM sur la commune de Verrières.

Adaptation des dotations suite aux évolutions de fréquence de collecte.

3 Collecte

Renouvellement du marché de collecte du secteur Nord et préparation pour le secteur Ex Bouilly Mogne Aumont.

Refonte des circuits de collecte sur les 6 communes du pays d'Othe.

Renouvellement du marché de collecte des encombrants sur rendez-vous et de dépose/retrait des bennes de mobilier.

4 Déchèteries

Lancement du marché de maitrise d'œuvre pour la gestion d'accès et la sécurisation des déchèteries.

Lancement du marché de maitrise d'œuvre pour les travaux de modernisation des déchèteries.

Service Collecte et Prévention des déchets

Troyes Champagne Métropole
1 Place Robert Galley - 10 000 Troyes
03 25 45 27 30
collectedechets@troyes-cm.fr

Crédit photos :
©Photo de Mesnil Sain Père p.1 / Laura Lemery
©Photos nature / Valentin Colin
©Photo borne papier et verre / Service Collecte et Prévention des déchets
©Photo animation compostage / Service Collecte et Prévention des déchets